



COMMUNE DE LA BOISSE (AIN)

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A LA PREMIERE ADJOINTE EN L'ABSENCE DU MAIRE

Le Maire de la commune de LA BOISSE (AIN)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-18,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 Mai 2020, fixant à cinq le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès verbal de l'élection et de l'installation de Madame Marie-Hélène TROSSELLY , en qualité de première adjointe au maire en date du 26 Mai 2020,

CONSIDERANT l'absence du Maire Monsieur Gérard RAPHANEL sur une courte période

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du maire au bénéfice de la première adjointe

ARRETE

Article 1 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonction et de signature à Madame Marie-Hélène TROSSELLY, première adjointe au maire, pour assurer toutes les missions liées à ma fonction pendant mon absence soit du 27 Février 2021 au 7 Mars 2021

Article 2 : La signature des actes et pièces relatifs aux domaines mentionnés dans l'article 1 du présent arrêté devra respecter le formalisme suivant :

Pour le maire empêché, la 1^{ère} adjointe, MH TROSSELLY

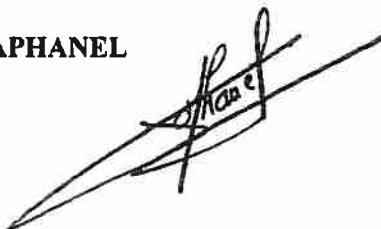
Article 3 : Le directeur général des services de la commune de LA BOISSE (Ain) est chargé de l'application du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

- Mme la Préfète de l'ain
- Monsieur le Trésorier Municipal
- L'intéressée à la notification

Fait à LA BOISSE, le 25 Février 2021

Le Maire,

G. RAPHANEL



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Préfecture et
notification à l'intéressée le 25/02/2021



MAIRIE DE LA BOISSE

9 juin 2020

La Boisse, le

49 Place Marcel Viénot
01120 LA BOISSE

Tél. 04 78 06 22 18 - Fax 04 78 06 31 96
e-mail : mairie@mairie-la-boisse.fr
Site web : www.ville-la-boisse.fr

N/Réf. GR/GAD/Arrêté 2^{ème} adjoint

Objet :

**Arrêté portant délégation de fonction et de signature à
Monsieur Jérôme TAILLANDIER, 2^{ème} adjoint**

Le Maire de la Commune de LA BOISSE,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère la possibilité au maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal n°2 en date du 26 mai 2020, fixant le nombre d'adjoints au maire,

Vu la délibération du conseil municipal n°3 en date du 26 mai 2020, portant élection des adjoints au maire

Considérant que Monsieur Jérôme TAILLANDIER a été élue 2^{ème} adjoint au Maire

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature au bénéfice du 2^{ème} adjoint,

ARRETE

Article 1^{er} :

Il est donné délégation de fonction à Monsieur Jérôme TAILLANDIER, 2^{ème} adjoint au Maire pour exercer les attributions suivantes, en matière de :

- Urbanisme et aménagement du territoire de la commune

Monsieur Jérôme TAILLANDIER, en qualité de 2^{ème} adjoint sera amené à intervenir notamment sur les domaines suivants :

- Mise en œuvre, suivi et modification du Plan Local d'Urbanisme
- Suivi et instruction de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme (Certificats et renseignements d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire et d'aménager, déclaration d'intention d'aliéner,
- Pilotage et animation de la Commission d'Urbanisme

- Relation avec la Communauté de Communes de la Côte à Montluel (3CM) pour les questions relatives à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme
- Suivi des projets d'aménagements, de promotion immobilière et commerciale en lien avec la Communauté de Communes (3CM).
- Relation avec les opérateurs (promoteurs, bailleurs sociaux) pour les projets d'aménagements et d'urbanisation.
- Représentation de la ville au sein des instances et commissions extra municipales à relatives à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire.

Article 2 :

Il est également donné à Monsieur Jérôme TAILLANDIER, 2^{ème} adjoint, délégation de signature sur tous les actes, documents, courriers et pièces administratives relevant de la présente délégation.

Article 3 :

Conformément aux articles L 2122-31 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, les adjoints sont de droit :

- Officier d'Etat Civil
- Officier de Police Judiciaire

Article 4 :

Le Maire et Le Directeur Général des Services, chacun en ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Trésorier Municipal
- L'intéressé à la notification

Fait à LA BOISSE, le 9 juin 2020

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Préfecture et notification à l'intéressé le 11 juillet 2020.

Le Maire,



G. RAPHANEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. Raphanel", is written over a large, thick black 'X'. The signature is somewhat stylized and cursive.



9 juin 2020

La Boisse, le

49 Place Marcel Viénot
01120 LA BOISSE
Tél. 04 78 06 22 18 - Fax 04 78 06 31 96
e-mail : mairie@mairie-la-boisse.fr
Site web : www.villelaboisse.fr

N/Réf. GR/GAD/Arrêté 3^{ème} adjoint

Objet :

**Arrêté portant délégation de fonction et de signature à
Madame Marion DROGAT, 3^{ème} adjointe**

Le Maire de la Commune de LA BOISSE,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère la possibilité au maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal n°2 en date du 26 mai 2020, fixant le nombre d'adjoints au maire,

Vu la délibération du conseil municipal n°3 en date du 26 mai 2020, portant élection des adjoints au maire

Considérant que Madame Marion DROGAT a été élue 3^{ème} adjointe au Maire

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature au bénéfice de la 3^{ème} adjointe,

ARRETE

Article 1^{er} :

Il est donné délégation de fonction à Madame Marion DROGAT, 3^{ème} adjointe au Maire pour exercer les attributions suivantes, en matière de :

- Education
- Actions et projets en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse
- Actions sur les temps péri et extrascolaire

Madame Marion DROGAT, en qualité de 3^{ème} adjointe sera amenée à intervenir notamment sur les domaines suivants :

- Relation avec les établissements scolaires, notamment l'école maternelle et élémentaire de LA BOISSE



- Relation avec l'association gestionnaire de l'établissement d'accueil du jeune enfant et du relais d'assistante maternelle
- Relation avec les associations en charge des accueils périscolaires (cantine et garderie)
- Représentation de la commune au sein du conseil d'école et du conseil d'administration du lycée de LA BOISSE
- Pilotage et animation de la commission municipale « Education, Enfance, Jeunesse »
- Suivi des projets en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

Article 2 :

Il est également donné à Madame Marion DROGAT, 3^{ème} adjointe, délégation de signature sur tous les actes, documents, courriers et pièces administratives relevant de la présente délégation.

Article 3 :

Conformément aux articles L 2122-31 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, les adjoints sont de droit :

- Officier d'Etat Civil
- Officier de Police Judiciaire

Article 4 :

Le Maire et Le Directeur Général des Services, chacun en ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Trésorier Municipal
- L'intéressé à la notification

Fait à LA BOISSE, le 9 juin 2020

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Préfecture et notification à l'intéressé le 11 juillet 2020.

Le Maire,



G. RAPHANEL



MAIRIE DE LA BOISSE

La Boisse, le 22 octobre 2020

49 Place Marcel Viénot
01120 LA BOISSE
Tél. 04 78 06 22 18 - Fax 04 78 06 31 96
e-mail : mairie@mairie-la-boisse.fr
Site web : www.ville-laboissonne.fr

N/Réf.

Objet GR/GAD/Arrêté 4^{ème} adjoint

**Arrêté portant délégation de fonction et de signature à
Monsieur Laurent SOILEUX, 4^{ème} adjoint – Abrogation de l'arrêté du 9 juin 2020**

Le Maire de la Commune de LA BOISSE,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère la possibilité au maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal n°2 en date du 26 mai 2020, fixant le nombre d'adjoints au maire,

Vu la délibération du conseil municipal n°3 en date du 26 mai 2020, portant élection des adjoints au maire

Considérant que Monsieur Laurent SOILEUX a été élue 4^{ème} adjoint au Maire

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 9 juin 2020, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Laurent SOILEUX, 4^{ème} adjoint,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature au bénéfice du 4^{ème} adjoint,

ARRETE

Article 1^{er} :

Il est donné délégation de fonction à Monsieur Laurent SOILEUX, 4^{ème} adjoint au Maire pour exercer les attributions suivantes, en matière de :

- Voirie
- Travaux et entretien du patrimoine communal
- Environnement et Cadre de Vie

Monsieur Laurent SOILEUX, en qualité de 4^{ème} adjoint sera amené à intervenir notamment sur les domaines suivants :

- Relation avec les services de la 3 CM et du Département de l'AIN pour tous les projets et opérations relatives à la voirie
- Suivi des projets de travaux sur le patrimoine communal et la voirie
- Montage et présentation des dossiers de demande de subvention (DETR, Dotation départementale, ...)

- Pilotage et animation de la commission municipale 'Patrimoine et Cadre de Vie'
- Suivi du programme d'intervention des agents techniques en lien avec le directeur général des services
- Relation avec les entreprises et les prestataires en charge de travaux et d'entretien pour le compte de la commune

Article 2 :

Il est également donné à Monsieur Laurent SOILEUX, 4^{ème} adjoint, délégation de signature sur tous les actes, documents, courriers et pièces administratives relevant de la présente délégation. Monsieur Laurent SOILEUX reçoit délégation pour la signature des actes réglementaires suivants :

- Arrêté de circulation
- Arrêté de permission de voirie
- Arrêté de permission de stationnement

Article 3 :

Le présent arrêté emporte abrogation de l'arrêté du 9 juin 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Laurent SOILEUX, 4^{ème} adjoint

Article 4 :

Conformément aux articles L 2122-31 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, les adjoints sont de droit :

- Officier d'Etat Civil
- Officier de Police Judiciaire

Article 5 :

Le Maire et Le Directeur Général des Services, chacun en ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Trésorier Municipal
- L'intéressé à la notification

Fait à LA BOISSE, le 22 octobre 2020

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Préfecture et notification à l'intéressé le . 23 octobre 2020

Le Maire,



G. RAPHANEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. Raphanel", is written over several diagonal lines, suggesting a signature over a stamp or a previous signature.



MAIRIE DE LA BOISSE

9 juin 2020

La Boisse, le

49 Place Marcel Viénot
01120 LA BOISSE

Tél. 04 78 06 22 18 - Fax 04 78 06 31 96
e-mail : mairie@mairie-la-boisse.fr
Site web : www.ville-laboisse.fr

N/Réf. GR/GAD/Arrêté 4^{ème} adjoint
Objet :

**Arrêté portant délégation de fonction et de signature à
Monsieur Laurent SOILEUX, 4^{ème} adjoint**

Le Maire de la Commune de LA BOISSE,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère la possibilité au maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal n°2 en date du 26 mai 2020, fixant le nombre d'adjoints au maire,

Vu la délibération du conseil municipal n°3 en date du 26 mai 2020, portant élection des adjoints au maire

Considérant que Monsieur Laurent SOILEUX a été élue 4^{ème} adjoint au Maire

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature au bénéfice du 4^{ème} adjoint,

ARRETE

Article 1^{er} :

Il est donné délégation de fonction à Monsieur Laurent SOILEUX, 4^{ème} adjoint au Maire pour exercer les attributions suivantes, en matière de :

- Voirie
- Travaux et entretien du patrimoine communal
- Environnement et Cadre de Vie

Monsieur Laurent SOILEUX, en qualité de 3^{ème} adjoint sera amené à intervenir notamment sur les domaines suivants :

- Relation avec les services de la 3 CM et du Département de l'AIN pour tous les projets et opérations relatives à la voirie
- Suivi des projets de travaux sur le patrimoine communal et la voirie



- Montage et présentation des dossiers de demande de subvention (DETR, Dotation départementale, ...)
- Pilotage et animation de la commission municipale 'Patrimoine et Cadre de Vie'
- Suivi du programme d'intervention des agents techniques en lien avec le directeur général des services
- Relation avec les entreprises et les prestataires en charge de travaux et d'entretien pour le compte de la commune

Article 2 :

Il est également donné à Monsieur Laurent SOILEUX, 4^{ème} adjoint, délégation de signature sur tous les actes, documents, courriers et pièces administratives relevant de la présente délégation.

Article 3 :

Conformément aux articles L 2122-31 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, les adjoints sont de droit :

- Officier d'Etat Civil
- Officier de Police Judiciaire

Article 4 :

Le Maire et Le Directeur Général des Services, chacun en ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Trésorier Municipal
- L'intéressé à la notification

Fait à LA BOISSE, le 9 juin 2020

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Préfecture et notification à l'intéressé le ...
11 juillet 2020

Le Maire,



G. RAPHANEL



MAIRIE DE LA BOISSE

9 juin 2020

La Boisse, le

49 Place Marcel Viénot
01120 LA BOISSE

Tél. 04 78 06 22 18 - Fax 04 78 06 31 96
e-mail : mairie@mairie-la-boisse.fr
Site web : www.ville-laboisse.fr

N/Réf. GR/GAD/Arrêté 5^{ème} adjointe

Objet :

**Arrêté portant délégation de fonction et de signature à
Madame Bernadette DE CAMARET, 5^{ème} adjointe**

Le Maire de la Commune de LA BOISSE,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère la possibilité au maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal n°2 en date du 26 mai 2020, fixant le nombre d'adjoints au maire,

Vu la délibération du conseil municipal n°3 en date du 26 mai 2020, portant élection des adjoints au maire

Considérant que Madame Bernadette DE CAMARET a été élue 5^{ème} adjointe au Maire

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature au bénéfice de la 5^{ème} adjointe,

ARRETE

Article 1^{er} :

Il est donné délégation de fonction à Madame Bernadette DE CAMARET, 5^{ème} adjointe au Maire pour exercer les attributions suivantes, en matière de :

- Vie associative culturelle et sportive
- Animation de la commune et événementiel

Madame Bernadette DE CAMARET, en qualité de 5^{ème} adjointe sera amenée à intervenir notamment sur les domaines suivants :

- Relation avec le tissu associatif local notamment les associations sportives et culturelles
- Suivi des demandes de subvention présentées par les associations



- Représentation de la commune au sein des différentes instances et réunions en lien avec le monde associatif (Conseil d'administration, Assemblée Générale, ...)
- Développement, mise en place et suivi des projets d'animation de la vie locale et des événements festifs.
- Représentation de la Commune au Comité de Jumelage
- Pilotage et animation de la commission municipale « Vie Associative et événementiels »

Article 2 :

Il est également donné à Madame Bernadette DE CAMARET, 5^{ème} adjointe, délégation de signature sur tous les actes, documents, courriers et pièces administratives relevant de la présente délégation.

Article 3 :

Conformément aux articles L 2122-31 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, les adjoints sont de droit :

- Officier d'Etat Civil
- Officier de Police Judiciaire

Article 4 :

Le Maire et Le Directeur Général des Services, chacun en ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Trésorier Municipal
- L'intéressé à la notification

Fait à LA BOISSE, le 9 juin 2020

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Préfecture et notification à l'intéressé le *Adjuvante*.

Le Maire,



G. RAPHANEL



MAIRIE DE LA BOISSE

9 juin 2020

La Boisse, le

49 Place Marcel Viénot
01120 LA BOISSE

Tél. 04 78 06 22 18 - Fax 04 78 06 31 96

e-mail : mairie@mairie-la-boisse.fr

Site web : www.ville-laboisse.fr

N/Réf. GR/GAD/Arrêté Conseillère municipale déléguée

Objet :

**Arrêté portant délégation de fonction et de signature à
Madame Annick TRIGON, Conseillère municipale déléguée**

Le Maire de la Commune de LA BOISSE,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère la possibilité au maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints, et à des conseillers municipaux délégués

Vu la délibération du conseil municipal n°2 en date du 26 mai 2020, fixant le nombre d'adjoints au maire,

Vu la délibération du conseil municipal n°3 en date du 26 mai 2020, portant élection des adjoints au maire

Considérant que les adjoints nommés sont tous titulaires d'une délégation

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature au bénéfice de la Madame Annick TRIGON, Conseillère municipale,

ARRETE

Article 1^{er} :

Il est donné délégation de fonction à Madame Annick TRIGON, conseillère municipale pour exercer les attributions suivantes, en matière d' :

- Action Sociale
- Handicap
- Accompagnement social et de soutien aux personnes âgées

Madame Annick TRIGON, en qualité de conseillère municipale déléguée sera amenée à intervenir notamment sur les domaines suivants :

- Participation aux travaux du Centre Communal d'Action Sociale
- Développer les actions de prévention et d'insertion sociale pour les personnes en situation de précarité ou rencontrant des difficultés en matière sociale et/ou de santé

- Lien avec les associations et partenaires intervenant dans le champ de l'action sociale, du handicap ou d'accompagnement social en direction des personnes âgées.
- Représentation de la ville dans les commissions et instances en lien avec la thématique de l'action sociale, du handicap et de soutien aux personnes âgées.

Article 2 :

Le Maire et Le Directeur Général des Services, chacun en ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Trésorier Municipal
- L'intéressé à la notification

Fait à LA BOISSE, le 9 juin 2020

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Préfecture et notification à l'intéressé le ...*Alphonse...
Raphanel*

Le Maire,



G. RAPHANEL

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "G. RAPHAEL". Below the signature, there is a stylized, slanted mark that looks like a signature or a stamp.



MAIRIE DE LA BOISSE

9 juin 2020

La Boisse, le

49 Place Marcel Viénot

01120 LA BOISSE

Tél. 04 78 06 22 18 - Fax 04 78 06 31 96

e-mail : mairie@mairie-la-boisse.fr

Site web : www.ville-laboisse.fr

GR/GAD/Arrêté Conseillère municipale déléguée

N/Réf.

Objet :

**Arrêté portant délégation de fonction et de signature à
Madame Florence GUICHARD, Conseillère municipale déléguée**

Le Maire de la Commune de LA BOISSE,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère la possibilité au maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints, et à des conseillers municipaux délégués,

Vu la délibération du conseil municipal n°2 en date du 26 mai 2020, fixant le nombre d'adjoints au maire,

Vu la délibération du conseil municipal n°3 en date du 26 mai 2020, portant élection des adjoints au maire

Considérant que les adjoints nommés sont tous titulaires d'une délégation

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature au bénéfice de la Madame Florence GUICHARD, Conseillère municipale,

ARRETE

Article 1^{er} :

Il est donné délégation de fonction à Madame Florence GUICHARD, conseillère municipale pour exercer les attributions suivantes, en matière de :

- Communication
- Protocole

Madame Florence GUICHARD, en qualité de conseillère municipale déléguée sera amenée à intervenir notamment sur les domaines suivants :

- Participation et promotion de la communication institutionnelle de la Commune de LA BOISSE (bulletin municipal, site internet, panneau d'information lumineux, page Facebook, ...)

- Promotion et valorisation des initiatives portées par la commune et le monde associatif
- Organisation des temps forts protocolaires (commémoration, vœux à la population, ...)
- Organisation d'un dispositif d'accueil des nouveaux habitants

Article 2 :

Le Maire et Le Directeur Général des Services, chacun en ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Trésorier Municipal
- L'intéressé à la notification

Fait à LA BOISSE, le 9 juin 2020

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Préfecture et notification à l'intéressé le 11 juil. 2020.

Le Maire,

G. RAPHANEL



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Raphanel".



MAIRIE DE LA BOISSE

La Boisse, le

49 Place Marcel Viénot
 01120 LA BOISSE
 Tél. 04 78 06 22 18
 e-mail : accueil@mairie-la-boisse.fr
 Site web : www.ville-laboisson.fr

N/Réf.

Objet :

Arrêté portant délégation de signature à Madame Sylvie MALEYSSON
Secrétaire Générale des Services

Le Maire de la Commune de LA BOISSE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-19

Vu l'arrêté de nomination par voie de mutation du 17 février 2022 de Madame Sylvie MALEYSSON pour occuper les fonctions de Responsable des Affaires Générales des services de la Commune,

Considérant que pour la bonne gestion des services administratifs et des services à la population, il y a lieu de donner délégation de signature à la Responsable des affaires générales,

ARRETE

Article 1^{er} :

Il est donné délégation permanente à Madame Sylvie MALEYSSON, Responsable des Affaires Générales de la Commune à l'effet de signer tous les actes, à l'exclusion :

- Des arrêtés
- Des contrats
- Des marchés d'un montant supérieur à 1 000 €
- Des actes concernant la représentation de la commune en justice
- Des décisions que le maire prend par délégation du conseil municipal

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 001-210100491-20230412-ARRETE12_04_23-AR

Bonjour
Le résultat

Article 2 :

Le Maire et la Responsable des Affaires Générales, chacun en ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Ain
- Monsieur le Trésorier Municipal
- L'intéressée

Fait à LA BOISSE,
Le 12 Avril 2023

Le Maire



G. RAPHANEL



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Préfecture et notification à l'intéressée le :



MAIRIE DE LA BOISSE

La Boisse, le _____

49 Place Marcel Viénot
01120 LA BOISSE
Tél. 04 78 06 22 18 - Fax 04 78 06 31 96
e-mail : mairie@mairie-la-boisse.fr
Site web : www.ville-laboisse.fr

N/Réf.

Objet : **ARRETE DONNANT DELEGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER DE
L'ETAT-CIVIL AUX FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX**

Le Maire de la Commune de LA BOISSE (Ain)

VU l'article L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal du 26 Mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire,

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du Maire ou de ses Adjoints, il est donné délégation des fonctions d'officier de l'état-civil à :

- Lydie LAURENT, adjoint administratif principal 1^{ère} classe
 - Séverine CARRE, adjoint administratif principal 1^{ère} classe
 - Karima FATNASSI-LARBI, adjoint administratif
- Fonctionnaires titulaires de la commune de LA BOISSE .

Cette délégation concerne la réception des déclarations de naissances, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants naturels, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, la transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil, de même que la rédaction de tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus. Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature du fonctionnaire municipal délégué.

Ils pourront délivrer toutes copies et extraits, quelle que soit la nature des actes.

ARTICLE 2 : Gérard RAPHANEL, Maire et Guy-Alain DUFEU, Directeur Général des Services, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

La Boisse, le 3 Juillet 2020

Le Maire,

G.RAPHANEL



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Gérard Raphanel", is written over a stylized, slanted line that extends from the right side of the page towards the bottom center.





MAIRIE DE LA BOISSE

La Boisse, le

49 Place Marcel Viénot
01120 LA BOISSE
Tél. 04 78 06 22 18 - Fax 04 78 06 31 96
e-mail : mairie@mairie-la-boisse.fr
Site web : www.ville-laboisse.fr

N/Réf.

Objet :

**ARRETE DONNANT DÉLEGATION DE SIGNATURE AUX
FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX**

Le Maire de la Commune de LA BOISSE (Ain)

VU l'article L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal du 26 Mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire,

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du Maire ou de ses Adjoints, il est donné délégation de signature à :

- Lydie LAURENT, adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- Séverine CARRÉ, adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- Karima FATNASSI-LARBI, adjoint administratif

Fonctionnaires titulaires de la commune de LA BOISSE pour :

- La certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet
- La légalisation des signatures

ARTICLE 2 : Gérard RAPHANEL, Maire et Guy-Alain DUFEU, Directeur Général des Services, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

La Boisse, le 3 Juillet 2020



Le Maire,

G.RAPHANEL





MAIRIE DE LA BOISSE

La Boisse, le _____

49 Place Marcel Viénot
01120 LA BOISSE
Tél. 04 78 06 22 18 - Fax 04 78 06 31 96
e-mail : mairie@mairie-la-boisse.fr
Site web : www.ville-laboisse.fr

N/Réf.

Objet : **ARRETE DONNANT DÉLEGATION DE SIGNATURE AUX FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX**

Le Maire de la Commune de LA BOISSE (Ain)

VU l'article L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal du 26 Mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire,

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du Maire ou de ses Adjoints, il est donné délégation de signature à :

- Lydie LAURENT, adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- Séverine CARRE, adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- Karima FATNASSI-LARBI, adjoint administratif

Fonctionnaires titulaires de la commune de LA BOISSE pour :

- La certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet
- La légalisation des signatures

ARTICLE 2 : Gérard RAPHANEL, Maire et Guy-Alain DUFEU, Directeur Général des Services, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

La Boisse, le 3 Juillet 2020

Le Maire,

G.RAPHANEL



A handwritten signature in black ink that reads "G. Raphanel".



49 place Marcel Viénot
01120 LA BOISSE
Tél. 04 78 06 22 18 - Fax 04 78 06 31 96
e-mail : mairie@mairie-la-boisse.fr
Site web : www.ville-laboisse.fr

MAIRIE DE LA BOISSE



La Boisse, le

Le Maire
F. DROGUE

N°RÉF.

Objet :

**ARRETE DONNANT DELEGATION DE SIGNATURE AUX
FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX**

Le Maire de la Commune de LA BOISSE (Ain)

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal du 30 mars 2014 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire.

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du Maire ou de ses Adjoints, il est donné délégation de signature à :

- Marie-Pierre LAGER, attaché territorial
 - Lydie LAURENT, adjoint administratif 1^{ère} classe
 - Séverine BARBET, adjoint administratif 1^{ère} classe
- fonctionnaires titulaires de la commune de LA BOISSE pour :
- La certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet
 - La légalisation des signatures

ARTICLE 2 : François DROGUE, Maire et Marie-Pierre LAGER, Directrice Générale des Services, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

LA BOISSE, le 3 Avril 2014

Le Maire,

F. DROGUE



